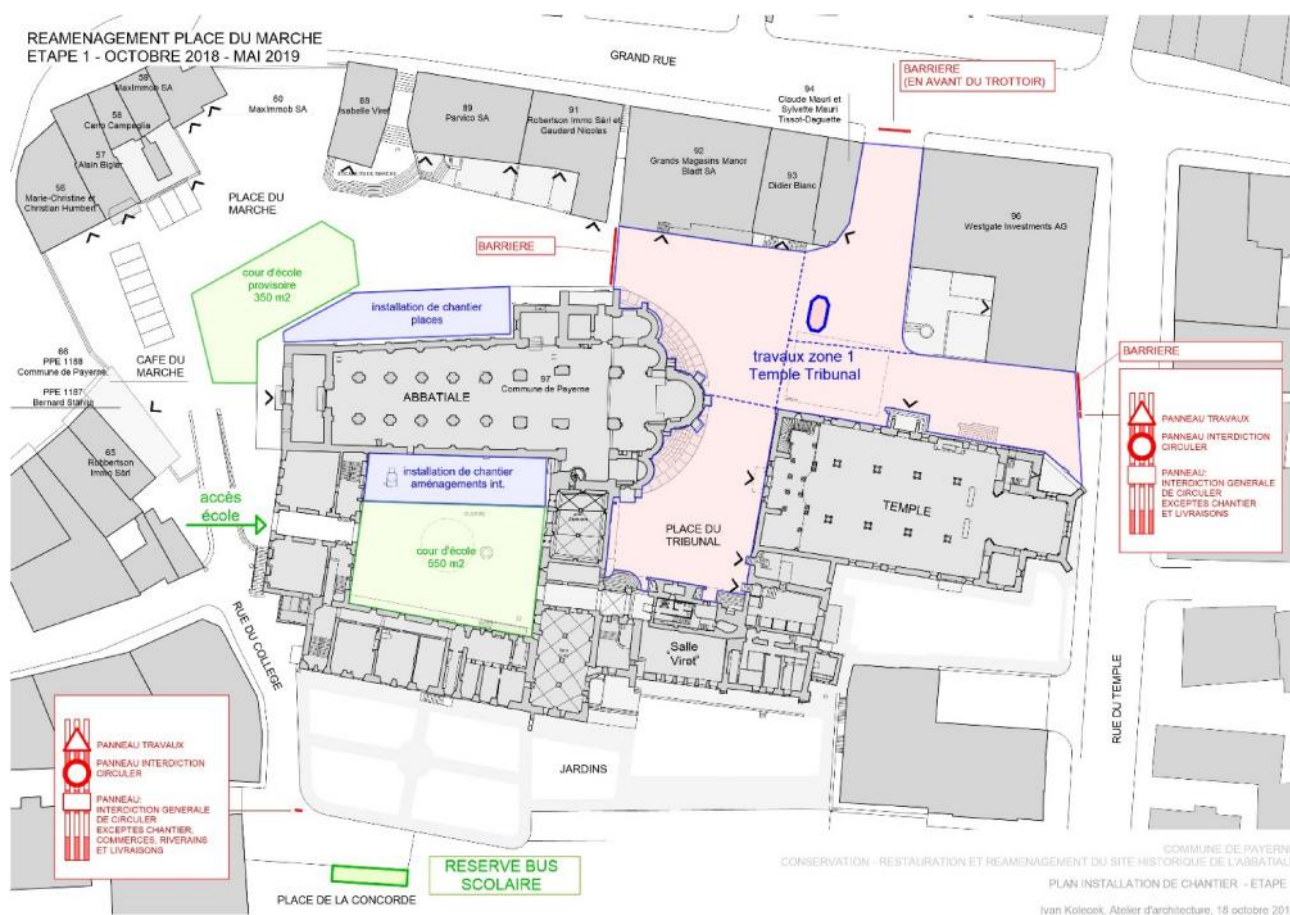




### Descriptif des travaux de réaménagement de la Place du Marché

**ETAPE 1 débute le 22 octobre 2018**



### Nature des travaux

Cette première étape, zone 1, se déroulera principalement sur la place du Tribunal et le secteur du Temple (en rose sur le plan). Les travaux consisteront surtout au démontage de l'actuel revêtement et la mise en place de pavés. La fontaine du Temple sera déplacée vers le centre de la place et la dalle de l'ancien réservoir situé sous l'actuel emplacement de la fontaine sera renforcée.

Le planning des travaux prévoit en premier lieu les travaux liés à la préparation de l'emplacement de la fontaine ainsi que des fosses des arbres. Des panneaux de chantier décrivant les travaux seront installés en périphérie du chantier.

### Accès à la place du Marché

Dès le 24 octobre et durant ces travaux les accès à la place du Tribunal et du Temple seront limités autant pour les piétons que pour les véhicules, toutefois l'organisation du chantier assurera que les livraisons puissent avoir lieu dans les meilleures conditions possibles pour les commerçants. L'accès au Temple et au bâtiment des Régents sera assuré durant les travaux. A relever que l'accès à la place ne sera possible que depuis la rue du Temple dès le 24 octobre.

### **Parcage sur la place**

Dès le 24 octobre, le parcage de véhicules sur la zone de chantier ne sera plus possible durant les travaux y compris en dehors des heures de chantier. La partie de la Place du Marché non touchée par la première étape restera ouverte aux véhicules et réservée aux bordiers et résidents des immeubles de la place du Marché. Le sens de circulation sera modifié pour permettre l'accès par la rampe du Poyet. Nous vous remercions de vous référer à la signalisation provisoire qui sera mise en place.

A la fin des travaux dans la zone de l'étape 1, le nouvel aménagement des places de parking sera appliqué.

### **Collège du Château**

Dès le 29 octobre la zone de dépose des enfants sera déplacée devant le caveau communal sur la Place de la Concorde. La cour de récréation sera limitée à la cour du Château et la cour provisoire sur la place côté Café du Marché.

Nous remercions l'administration scolaire d'indiquer ces changements à Car postal. D'autre part nous souhaitons que la dépose et la reprise des enfants par les parents au moyen de leur véhicule ne s'opère que depuis la Place de la Concorde. La Police communale sera présente le 29 octobre pour régler l'application de ces directives.

### **Informations de chantier**

- Panneaux de chantier : en principe deux panneaux placés à chaque entrée du chantier pour les piétons et qui donneront principalement les informations du type de travaux et leur durée.
- Site internet de la Commune sous forme de news du chantier Place du Marché mis à jour ponctuellement et selon les besoins.
- Adresse mail ouverte pour des questions liées au déroulement du chantier et pour l'échange d'informations, l'adresse mail sera la suivante : [travaux.pdm@payerne.ch](mailto:travaux.pdm@payerne.ch)
- Chaque mercredi dès 13h30, la DT – architecte et maître d'ouvrage – sera présente sur le chantier. Idéalement nous vous remercions de privilégier la fixation d'un rdv.

### **Signalisation de chantier et signalisation après travaux :**

La signalisation de chantier sera placée à chaque point de raccordement aux rues adjacentes. Dans certains cas la signalisation piétons autorisés sera mentionnée. La signalisation définitive, sens et limitation de circulation fera l'objet d'une procédure de publication séparée de la mise à l'enquête des travaux.

### **ETAPE 2 (2019)**

Cette étape se déroulera sur le même modèle que l'étape 1 précédente. Le parcage des véhicules sera impossible pour les riverains ou bordiers autorisés de la Place du Marché. L'accès et passage pour les piétons sera garanti notamment pour le Café du Marché.

Une information de démarrage des travaux et directives sera émise dès que la planification des travaux de la 2<sup>ème</sup> étape sera établie.

Commune de Payerne, le 12 octobre 2018

Le Service des Bâtiments